

LA CONSOMMATION

LES BÉNÉFICES DE LA SAFEWAY ET DE LA GEORGE WESTON—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES PRIX DE L'ALIMENTATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné qu'au cours des trois premiers mois de l'année, les bénéfices de la Saway ont augmenté de 40 p. 100 par rapport à l'an dernier, et ceux de la George Weston Company, de près de 50 p. 100, et vu que c'est surtout la hausse des prix de l'alimentation qui a fait augmenter l'indice des prix à la consommation, le ministre s'engagerait-il à faire enquête sur ces bénéfices dans le but de faire baisser les prix de l'alimentation.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le chef de la direction chargée de son exécution est normalement tenu de faire enquête chaque fois qu'il estime qu'il y a violation de la loi. S'il dispose de renseignements précis, je demanderai au député de les communiquer au chef de la direction ou à moi-même. Je suis certain qu'il ne faillira pas à son devoir.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS—DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, des rapports ont été publiés la semaine dernière disant qu'il existe une série de critères secrets dans les formules d'analyse et d'évaluation des projets, réservées à l'usage du secrétariat du programme Perspectives-Jeunesse; à cet égard, le ministre pourrait-il faire disparaître certaines des craintes et des préoccupations qu'entraîne cette situation, en indiquant la nature de ces règles et peut-être en déposant le document à la Chambre, soit aujourd'hui, soit demain?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je ne sais pas où le député a pris son information, mais il n'y a pas de liste de critères secrets; il y a strictement une décomposition des critères généraux en sous-critères, qui sont déductibles des premiers par ceux qui proposent les projets. C'est une méthode d'analyse; cinq questions en deviennent 25 parce que chacune est décomposée en cinq éléments.

[Traduction]

M. MacDonald: Étant donné qu'un article publié en première page d'un journal de Toronto, la semaine dernière, révélait qu'un certain nombre de règles supplémentaires sont en fait employées par ce secrétariat pour déterminer les programmes qui seront approuvés, le ministre pourrait-il renseigner les députés et leur dire précisément sur quelle base se fonde l'étude des projets avant leur approbation, sans perdre de vue qu'une grande partie de ceux qui ont été présentés furent refusés?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je plains d'abord le député de tout mon cœur, ayant passé 25 ans de

[M. l'Orateur.]

ma vie dans le journalisme, s'il croit tout ce qu'il lit sur la première page des journaux.

Je voudrais lui dire en second lieu qu'il n'existe pas de document secret qu'on pourrait révéler, et je crois que lorsque les prévisions budgétaires du ministère seront étudiées par le comité, je serai prêt, et les fonctionnaires le seront également, à répondre à toutes les questions, y compris à ce préjugé qu'on essaie d'accréditer à l'heure actuelle, en interprétant à tort et à travers une réponse du très honorable premier ministre: Aucune liste de projets n'a été présentée à la Gendarmerie royale. Je tenais à le dire.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous devrions essayer d'avancer. Je permettrai au député une deuxième question supplémentaire mais nous allons manquer de temps.

M. MacDonald (Egmont): Comme le ministre n'a pas donné tous les renseignements sur les décisions prises à l'endroit des 19,000 projets et plus qui ont été soumis, pourrait-il en fournir de plus complets non seulement aux députés mais aussi aux milliers d'étudiants qui en ont présentés, puisque jusqu'ici la plupart d'entre eux n'ont reçu qu'une lettre circulaire sans aucun détail?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, c'est une question à laquelle j'ai répondu quatre fois.

* * *

• (1510)

LES POSTES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS—L'INTERVENTION DU MINISTRE—LE RECOURS AUX MÉDIATEURS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné que le président du Conseil du Trésor se heurte maintenant à une vive opposition dans les négociations avec les syndicats des postiers, le ministre voudrait-il user de son influence pour obtenir un règlement juste et équitable du conflit et éviter une perturbation de cet important service?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ignore si le député sait de quoi il parle. Si je garde le silence à la Chambre, c'est à la demande des syndicats eux-mêmes. Je ne crois pas qu'ils aient fait de déclarations sur les questions qui font l'objet des négociations actuelles. Ces négociations se poursuivent toujours.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, vu la déclaration qu'ont faite les syndicats des postiers le 11 mai, le ministre des Postes voudrait-il encourager le recours à des négociateurs du ministère du Travail pour réduire les tensions qui s'intensifient à l'heure actuelle?

L'hon. M. Côté: Je ne crois pas que les syndicats aient fait une déclaration publique de 11 mai.